



Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick
Procès-verbal de la 51^e assemblée générale annuelle
Tenue le 15 juin 2024 à 14 h
Virtuelle et en personne
Carrefour Beausoleil à Miramichi

1. Ouverture de la séance

La présidente par intérim, Nicole Arseneau-Sluyter, accueille les participant.e.s. Le directeur général prend ensuite la parole pour souhaiter la bienvenue aux gens présents. L'hymne national acadien est chanté et la séance est déclarée ouverte par la direction générale à 14 h 05.

2. Constatation du quorum

Il y a des membres de toutes les régions (Nord, Nord-Ouest, Miramichi, Péninsule acadienne, Sud et Sud-Est) qui représentent au moins 40 membres. Il y a également au moins deux membres représentant quatre des six régions. Le quorum est donc atteint.

Le responsable de la technique explique le fonctionnement de la plateforme virtuelle ZOOM et le fait de pouvoir assister à l'assemblée en mode hybride grâce à celle-ci. Les membres votants de l'assemblée présents à Miramichi ont reçu un carton orange qui leur permet de voter simplement en le levant. Un premier test de Zoom est effectué.

3. Élection d'un président ou d'une présidente d'assemblée

Proposition de Jacques Verge appuyée par Gérald Arseneault :

AGA-24-R1	<i>Que Gilles Belleau soit élu à titre de président d'assemblée pour l'AGA 2024 de la SANB.</i>
-----------	--

Adoptée.

Le président de l'assemblée prend la parole pour donner les directives aux membres concernant le déroulement de la réunion. Il explique les différentes fonctions de la plateforme Zoom, effectue quelques tests techniques avec les participants en ligne, prend le temps de lire quelques paragraphes du code Morin, et précise que les documents ont été envoyés par courriel et sont disponibles sur le site de la SANB. Tout cela est fait afin de s'assurer que tous les membres puissent participer adéquatement.

4. Élection d'un secrétaire ou d'une secrétaire d'assemblée

Proposition de Gilles Haché appuyée par Damien Dauphin :

AGA-24-R2	<i>Que Delphine Veillon soit élue secrétaire d'assemblée pour l'AGA 2024 de la SANB.</i>
-----------	---

Adoptée.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée précise que les membres ont reçu l'ordre du jour, qu'il était également disponible sur le site internet de la SANB et qu'il est également affiché à l'écran. Le président d'assemblée en fait la lecture.

Proposition de Yves Doucet, appuyée par Guylaine Arseneau

AGA-24-R4	<i>Que l'ordre du jour soit modifié pour ajouter le point 7 – Résultat des votes à la présidence, et ainsi renuméroter les autres points.</i>
-----------	--

Adoptée.

Proposition de Luc J Doucet appuyée par Gilles Haché :

AGA-24-R3	<i>Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.</i>
-----------	--

Adoptée.

6. Adoption du procès-verbal de l'AGA 2023

Proposition de Marcel Larocque appuyée par Lise Ouellette :

AGA-24-R5	<i>Que le procès-verbal de la 50e AGA de la SANB, tenue en 2023, soit adopté tel que présenté.</i>
-----------	---

Adoptée.

Un membre prend la parole pour rappeler que trois résolutions mentionnées dans le procès-verbal de l'année dernière proviennent d'elle. Elle souhaite donc connaître l'état d'avancement de celles-ci, qui concernaient le thème de la santé.

Le directeur général répond que l'exécution de ces résolutions relève de la responsabilité du conseil d'administration et qu'elles sont toujours en vigueur. Il indique que le thème de l'Équipe Acadie 2025 pourrait être la santé, bien que cela reste à confirmer. Il souligne que le domaine de la santé est un projet vaste et complexe nécessitant des recommandations communes et un travail considérable de la part de toute la communauté.

Une membre participant en ligne demande qu'un point de suivi du procès-verbal de l'année précédente soit ajouté à l'ordre du jour de la prochaine AGA.

Le président de l'assemblée précise que cela est prévu dans la constitution et que cette demande sera prise en compte pour l'année prochaine.

7. Résultat des votes à la présidence

Le rapport ci-dessous a pour objectif de présenter la démarche par la SANB dans le cadre des élections à la présidence 2024 et de présenter les résultats de l'élection.

Le comité électoral

Premièrement, conformément au règlement électoral de la SANB, un comité électoral a été formé par le conseil d'administration. Le but du comité est d'assurer que les élections à la présidence de SANB se déroulent conformément au règlement électoral. Le comité a été formé de :

- 1) Serge Brideau à titre de président du comité ;
- 2) Sue Duguay ; et
- 3) M^e Jonathan Clavette, à titre de conseiller juridique.

Le directeur général et secrétaire de la SANB a été nommé à titre de scrutateur des élections de la présidence 2024.

Le processus électoral

Le calendrier électoral a été adopté par le comité. Le 29 février 2024, l'appel de mise en candidatures a été envoyé aux membres et publié sur les réseaux sociaux de la SANB. La période de mise en candidature a été ouverte pendant une période de 30 jours. Trois candidats ont manifesté leur intérêt et leur candidature a été valide par le comité électoral. Ces candidats sont :

- 1) Nicole Arseneau-Sluyter ;
- 2) Luc Desjardins ; et
- 3) Éric Dow

Le 24 mai 2024, l'appel au vote a été envoyé aux membres. Conformément au règlement électoral, la période de vote a pris fin le 5 juin 2024, soit 10 jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle, prévue pour 15 juin 2024. Les membres ont eu la possibilité de voter de deux différentes manières, soit en ligne, par l'entremise de la plateforme membre et par scrutin papier par envoi postal.

Le résultat

Aucune irrégularité n'a pu être observée par le comité électoral lors de la période de vote. Le scrutin de l'élection à la présidence de la SANB 2024 s'est déroulé entièrement selon le règlement électoral de la SANB. Le vote électronique s'est terminé le 5 juin 2024 à 23h59 (le sondage a été verrouillé le 6 juin à 03h54. Quarante (40) membres ont demandé de voter par scrutin papier. Sur un total de 40, 1 enveloppe a été retournée, et une enveloppe datée du 6 juin 2024 a été rejetée. Nous avons comptabilisé un vote en blanc et un vote de mauvaise

compréhension des directives. 32 bulletins de vote ont été jugés recevables. Le Comité électoral a déclaré les résultats le 12 juin, à 19h26. Les bulletins de vote ont été récupérés, et demeurent en enveloppe scellée.

Un total de 800 membres de la SANB se sont exprimé, qui représente 3 pour cent de l'effectif (membriété) total de la Société, donc 768 par le vote électronique et 32 par le vote papier dont le résultat est comptabilisé de la manière suivante :

Candidats	Nombre de votes en ligne	Nombre de votes papier	Nombre de votes total	Pourcentage
Arseneau-Sluyter, Nicole	338	27	365	46 %
Desjardins, Luc	270	5	275	34 %
Dow, Éric	160	0	160	20 %
Total :			800	

Conclusion

Le règlement électoral prévoit que pour qu'une élection soit valide, le nombre total de membres qui a voté doit être égal ou supérieur au quorum prévu pour un assemblée générale. Le quorum est présentement de 40 membres et 800 membres ont voté. Puisque le règlement électoral de la SANB a été suivi à la lettre et qu'aucune irrégularité n'a pu être observée et que le quorum est atteint, le comité électoral de la SANB valide le processus électoral et ses résultats et déclare **Nicole Arseneau-Sluyter** présidente de la SANB.

Monsieur Desjardins prend la parole pour féliciter la nouvelle présidente et demande que cette assemblée déclare le vote unanime!

Eric dow félicite à son tour la nouvelle présidente.

Une membre prend la parole pour demander pourquoi le processus de vote se fait en ligne et non en présentiel lors de l'assemblée générale annuelle (AGA). Elle souligne que cela aurait encouragé la participation des gens et aurait facilité l'atteinte du quorum.

Le directeur général prend la parole pour répondre. Il rappelle que lors de l'assemblée générale de 2016 à Bathurst, le rapport de Bernard Richard recommandait fortement que la présidence ainsi que la vice-présidence soient élues au suffrage universel des membres, et non pas lors d'une séance délibérante en AGA, comme était la coutume. Sous le mandat de Kevin Arseneault, cette question de légitimité a pris de l'ampleur et, lors de l'élection de Robert Melanson à Caraquet, le conseil d'administration a décidé que cette élection serait la dernière en séance délibérante afin que la SANB devienne un organisme citoyen.

8. État financier 2023-2024

8.1 – Adoption des états financiers vérifiés 31 mars 2024

M. Rémi Boudreau de la firme Allen, Paquet & Arseneau LLP, présente les états financiers vérifiés au 31 mars 2024.

Proposition de Gérald Arseneault appuyée par Gilles Haché :

AGA-24-R6	<i>Que les États financiers vérifiés au 31 mars 2024 soient adoptés tels que présentés.</i>
-----------	--

Adoptée.

Un membre de la SANB, également membre du conseil d'administration du Fonds de l'avenir, précise que cela fait deux ans que le Fonds couvre les déficits opérationnels récurrents de la SANB. Il rappelle les éléments qui ont conduit à la création de ce fonds, notamment pour subvenir aux besoins de l'organisme en cas d'interruption de son financement de base. Le mot d'ordre pour le prochain conseil d'administration est la prudence. Cette situation doit être prise au sérieux.

8.2 – Nomination de la firme de vérification comptable

Proposition de Jacques Verge appuyée par Joey Couturier:

AGA-24-R7	<i>Que la firme Allen, Paquet & Arseneau LLP, comptables professionnels agréés, soit la firme de vérification de la SANB pour l'année 2024-2025.</i>
-----------	---

Adopté.

9. Présentation des membres du conseil d'administration 2023-2024

Le président d'assemblée invite la présidente par intérim de la SANB, Nicole Arseneau-Sluyter, à présenter les membres du conseil d'administration 2023-2024 :

- Vice-président et représentant provincial : Richard Louis
- Trésorier et représentant de la région du Sud-Est : Yves Doucet
- Représentant de la Péninsule acadienne : Maxime Brideau
- Représentante de la région Nord : Vacant
- Représentant provincial : Delbeck Kapampa
- Représentant de la région Nord-Ouest : Serge Brideau
- Représentante de la région Miramichi : Sue Duguay
- Représentant de la région Sud : Gérald Arseneault

10. Ratification des décisions du conseil d'administration

Proposition de Andrew Bender appuyée par Mathieu Perron :

AGA-24-R8	<i>Que les résolutions 2023-2024 du conseil d'administration soient ratifiées telles que présentées.</i>
-----------	---

Adoptée.

Un membre demande qu'un résumé lui soit fait quant aux prises de décision concernant les états généraux. Le directeur général répond qu'il a reçu une contribution de la province de 40 000 \$ l'année dernière, puis à nouveau 40 000 \$ pour cette année. Nous avons retenu les services de Daniel Thériault afin de mener à bien ce dossier, qui prendra fin en 2025. Le directeur général rappelle que le financement d'un tel projet est extrêmement fragile. La tenue de ce dossier avance, mais à ce jour, les sources de financement sont notre principale source d'inquiétude.

Un membre en ligne demande qu'on lui explique le processus d'embauche de la SANB, car elle a pu remarquer que les embauches du personnel étaient ratifiées lors des conseils d'administration. Le directeur général précise que les statuts et règlements ne l'obligent pas à le faire, mais qu'il estime que cela relève de la transparence envers son conseil d'administration.

11. Rapport annuel 2023-2024

Le rapport annuel est composé du rapport du président et du rapport du directeur général.

Une capsule vidéo sur la langue française a également été présentée, pour faire suite à une résolution adoptée à l'AGA 2022. Le reste de la campagne sera présentée sur nos réseaux sociaux bientôt.

Proposition de Yves Doucet appuyée par Gérald Arseneault :

AGA-24-R9	<i>Que le rapport annuel 2023-2024 soit reçu tel que présenté.</i>
-----------	---

Adoptée.

12. Honoraires de la présidence et de la vice-présidence

La présidence de la SANB, Nicole Arseneau-Sluyter, quitte la salle en raison d'un conflit d'intérêts. Une membre en ligne précise qu'elle va voter contre, car, elle estime que la situation financière de la SANB ne permet pas de verser une telle somme. Elle rappelle aussi que le salaire de la présidence n'est pas prévu dans le financement de base. Un autre membre rappelle qu'au début de l'organisme ce poste était bénévole mais avec les années ce poste a fini par être rémunéré au

tour de 40 000 \$. Nous sommes arrivés à la somme de 75 000 de manière tout à fait arbitraire sans tenir cas de ce qui se pratique dans les autres organismes. Il faut s'assurer que nous avons la capacité de payer pour une charge de travail raisonnable.

Un autre membre précise que, si nous voulons valoriser la présidence et encourager les candidatures, nous devons offrir un salaire cohérent. Un membre demande au conseil d'administration de la SANB de fournir un document justifiant la proposition de salaire pour la présidence et la vice-présidence, afin que les membres puissent voter en toute connaissance de cause.

Le directeur général explique que l'état financier de la SANB a été impacté par le procès contre la lieutenant-gouverneure. Nous avons également reçu une augmentation de notre financement de base de Patrimoine canadien et avons travaillé très fort durant les six derniers mois pour rationaliser nos dépenses de façon à améliorer la situation financière.

Proposition de Joey Couturier appuyée par Louise Blanchard :

AGA-24-R10	ATTENDU QU'EN vertu des Statuts et règlements de la SANB doit présenter les sources et les montants détaillés pour le traitement annuel de la présidence et de la vice-présidence; ATTENDU QUE le Conseil d'administration a adopté un budget prévisionnel indiquant 75,000\$ pour la présidence et 5,000\$ pour la vice-présidence; CONSIDÉRANT que la source de financement des sommes provient du fonctionnement de base; CONSIDÉRANT que la situation financière de la SANB s'est améliorée légèrement depuis la dernière année; ATTENDU QUE la rémunération de la vice-présidence existe depuis 2019, par résolution du Conseil d'administration, et ATTENDU QUE le traitement de la vice-présidence doit également être traité par résolution à l'Assemblée générale des membres. Que la rémunération de la présidence soit fixée à 75 000\$ et que la rémunération de la vice-présidence soit fixée à 5 000\$ pour la prochaine année.
------------	---

Adoptée.

13. Propositions de modification au Règlement administratif

Proposition de Emma Raphaëlle appuyée par Mathieu Perron

	Que la disposition d'avis d'au moins 30 jours pour la modification des règlements administratifs, à l'alinéa 13.3, soit suspendu temporairement afin de porter des modifications mineures quant à l'âge minimal des membres, selon les procédures décrites à l'alinéa 13.5.
--	--

Rejeté à défaut d'obtention de l'unanimité.

14. Propositions des membres

Les propositions des membres sont discutées individuellement.

PROPOSITION 1

ATTENDU QUE les démarches se poursuivent afin d'amener l'Université de Moncton à changer son nom en faveur d'un nouveau nom qui reflète qu'elle est une institution acadienne, francophone, provinciale et composée de trois campus;

ATTENDU l'importance de l'affirmation identitaire et linguistique dans la vitalité de la communauté acadienne et francophone du NB;

Proposition de Lise Ouellette appuyée par Jean-Marie Nadeau :

AGA-24-R11	<i>Que l'AGA réitère la position de la SANB en faveur du changement de nom de l'Université, et qu'elle appuie et travaille en concertation avec le Comité citoyen pour un nouveau nom pour faire progresser le mouvement pour le changement de nom.</i>
------------	--

Adoptée.

Madame Ouellette remercie la SANB d'avoir appuyé le mouvement durant l'année écoulée. Le changement c'est toujours difficile et cela prend du temps mais avec les appuis de la communauté cela peut tout changer.

Un membre précise que les jeunes ne sont pas sentis impliqués dans ce processus et la question est pourquoi ?

Un autre membre précise que nous n'avons plus le respect de l'expertise. Un rapport très détaillé a été rendu et une décision fût prise le 9 décembre et cela aurait dû clôturer le débat.

Une membre demande pourquoi la communauté des étudiants étrangers n'a pas été consultée, alors que nous œuvrons également aux côtés des Acadiens pour une Francophonie plus large et toujours plus reconnue.

Un membre prend la parole afin d'expliquer le désintérêt de la communauté étudiante car lui-même étudiant. Il explique que pour lui l'Université de Moncton s'appelle comme cela car elle est située à Moncton. Si nous voulons changer le nom de celle-ci alors pourquoi ne pas exiger de changer le nom de la ville tout simplement...

PROPOSITION 2

Proposition de Michèle Caron, appuyée par Frédérick Dion

AGA-24-R12	<i>Que la CA mandate une étude sur la compensation des membres du CA faisant état entre autres de la rémunération, du remboursement des dépenses, de la situation financière de la SANB et présentant une comparaison à la compensation pour les postes prévoyant des tâches similaires et nécessitant des efforts similaires dans les associations à but non-lucratif. Le rapport de cette étude sera présenté à l'AGA 2025.</i>
------------	--

Adoptée.

La membre précise qu'elle accepterait que la firme Allen, Paquet soit mandatée.

PROPOSITION 3

Proposition de Antoine David, appuyée par Jacques Verge :

AGA-24-R13	<i>Que la SANB maintienne les pressions sur le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance et les Conseil d'Éducation de Districts pour développer des résultats d'apprentissages permettant une exposition à l'histoire de l'Acadie et des peuples autochtones (ancienne et récente) et des résultats qui sont obligatoires dans les écoles francophones, mais aussi l'incorporation des résultats d'apprentissages dans les écoles anglophones.</i>
------------	--

Adoptée.

Le directeur général précise qu'une résolution semblable fût voté en 2018 lors de l'assemblée générale. Le gouvernement de l'éducation était resté plutôt hermétique à nos propositions.

PROPOSITION 4

Proposition de Linda Haché, appuyée par Jacques Verge:

AGA-24-R14	<i>Que le conseil d'administration de la SANB s'attarde à l'absence d'employé.e.s permanent.e.s au siège social, prenne position et en fasse état à la prochaine AGA.</i>
------------	--

Adoptée.

15. Élections des représentants régionaux et provinciaux

Le président d'assemblée explique que les élections vont commencer avec les élections des représentants provinciaux.

Élection représentation provinciale

Les candidatures de **Dr. Richard Louis et Jovial Orlachi Osundu** sont soumises à l'assemblée. Le président d'assemblée demande à trois reprises s'il y a d'autres candidatures pour le siège de représentation provinciale. Deux postes étant à pourvoir, **Dr. Richard Louis et Jovial Orlachi Osundu** sont élus par acclamation.

Élection représentation Nord-Ouest

La candidature de **Joey Couturier** est soumise à l'assemblée. Le président d'assemblée demande à trois reprises s'il y a d'autres candidatures pour le siège de représentation régionale du Nord-Ouest. **Joey Couturier** est élu par acclamation.

Élection représentation Nord

Les candidatures de **Gérald Arseneault et Mathieu Perron** sont soumises à l'assemblée. Le président d'assemblée demande à trois reprises s'il y a d'autres candidatures pour le siège de représentation régionale du Nord. Nous procéderons à l'élection de ce poste à la fin de la confirmation des candidatures pour tous les postes.

Élection représentation péninsule acadienne

La candidature de **Maxime Brideau** est soumise à l'assemblée. Le président d'assemblée demande à trois reprises s'il y a d'autres candidatures pour le siège de représentation régionale de la péninsule acadienne. **Maxime Brideau** est élu par acclamation.

Élection représentation Miramichi

La candidature de **Antoine David** est soumise à l'assemblée. Le président d'assemblée demande à trois reprises s'il y a d'autres candidatures pour le siège de représentation régionale de Miramichi. **Antoine David** est élu par acclamation.

Élection représentation Sud-Est

La candidature de **Alexandra LeBreton** est soumise à l'assemblée. Le président d'assemblée demande à trois reprises s'il y a d'autres candidatures pour le siège de représentation régionale du Sud-Est. **Alexandra LeBreton** est élu par acclamation.

Élection représentation Sud

Aucune candidature n'a été soumise à l'Assemblée. Le conseil d'administration sera responsable de combler la vacance.

Le vote est lancé pour l'élection au poste de représentation de la région Nord.

16. Résultat des votes

Madame Sue Duguay, annonce que la personne élue au poste de représentation du Nord est Mathieu Perron.

Le Conseil d'administration 2024-2026 de la SANB sera composé de :

- Nicole Arseneau-Sluyter (présidente)
- Joey Couturier (Nord-Ouest)
- Mathieu Perron (Nord)
- Maxime Brideau (péninsule acadienne)
- Antoine David (Miramichi)
- Alexandra LeBreton (Sud-est)
- Dr. Richard Louis (provincial)
- Jovial Orlachi Osundu (provincial)
- À venir (Sud)

Proposé par Sue Duguay, appuyée de Yves Doucet :

AGA-24-R15	<i>Que l'on efface les données électorales.</i>
------------	--

Adoptée.

17. Levée de la séance

La présidente Nicole Arseneau-Sluyter prend la parole pour faire les remerciements. Le directeur général, Ali Chaisson, procède au dévoilement des armoiries de la SANB.

Le président d'assemblée Gilles Belleau remercie les membres pour leur temps. Il explique aux membres qu'un sondage leur sera envoyé par courriel pour récolter leurs impressions sur le déroulement de l'AGA.

Proposition : Nicole Arseneau-Sluyter



Procès-verbal
AGA 2024

AGA-24-R16	<i>Que la séance soit levée à 17h32</i>
------------	--

Adoptée.

Nicole Arseneau-Sluyter, présidente

Ali Chaisson, Directeur général